

ARRÊTÉ CONCOURS DE PÊCHE SUR LE LAC

CONSIDÉRANT

La demande de l'association La Perche Mesnillaise d'organiser un concours de pêche sur canots sur le lac de Jumièges le dimanche 14 juin 2026.

ARRÊTE

Article 1 : Un concours de pêche sur canots sera organisé sous la responsabilité de la Perche Mesnillaise, **le dimanche 14 juin 2026 de 7 h à 17 h.**

Article 2 : La navigation sur le lac s'effectuera sur des canots à moteur électrique ou sans moteur.

Article 3 : La Perche Mesnillaise s'engage à mettre en place toutes les mesures applicables et nécessaires au bon déroulement de ce concours, notamment le port de gilet de sauvetage sur les embarcations.

Article 4 : La mise à l'eau se déroulera sur l'embarcadère en contre-bas de la Rue de la Navine pour une zone de pêche s'étendant sur la moitié du lac.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Madame la Secrétaire de Mairie
- Monsieur le Commandant des Brigades de Gendarmerie de Duclair
- Monsieur le Président de la Perche Mesnillaise

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à JUMIEGES, le 21 avril 2026

Le Maire

Julien DELALANDRE